

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2024

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par  
Mme Thomin

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Au début de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« Tout fonctionnaire, magistrat ou militaire »

les mots :

« Les fonctionnaires, magistrats ou militaires ».

II. – En conséquence, au même alinéa 4, substituer au mot :

« bénéficié »

le mot :

« bénéficiant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.